

A.R.A.P. RUBIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert Comptable

Robert OHAYON
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE LYON

A.R.A.P. RUBIS

23 Rue de Beaucaire
30000 NÎMES

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable

Robert OHAYON
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.R.A.P. RUBIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels relatif à l'application du nouveau règlement 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, le paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe précise l'application du nouveau règlement ANC 2018-06. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 9 septembre 2021

**Le Commissaire aux Comptes
SARL OHAYON**



Clotilde DEMEURE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

A N N E X E

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Bilan

Compte de résultat

Annexe

ASSOCIATION ARAP RUBIS - BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice au 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice au 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	64453	59748	4705	2140
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	3095		3095	3095
Total I	67548	59748	7800	5235
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avance et acomptes versé sur commande				546
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	103706		103706	289676
Valeurs mobilières de placement	414		414	639
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	230774		230774	153961
Charges constatées d'avance	667		667	432
Total II	Total II	335560	335560	445253
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	403108	59748	343360	450489

ASSOCIATION ARAP RUBIS - BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice au 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice au 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		42000
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves	80133	
Autres		77262
Report à nouveau	42000	
Excédent ou déficit de l'exercice	2607	2871
Situation nette (sous total)	124740	122133
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	124740	122133
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	63855	
Total II	63855	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	26954	
Provisions pour charges	34800	27270
Total III	61753	27270
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	22228	13932
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	58084	70056
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		59597
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	12700	157500
Total IV	93012	301085
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	343360	450489

ASSOCIATION ARAP RUBIS - COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice au 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice au 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	178	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	582	3385
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	362740	
Subventions		415960
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	5032	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	64800	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3401	13316
Utilisations des fonds dédiés	32359	
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	13	50630
Total I	469105	483792
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	100103	109392
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3029	3070
Salaires et traitements	205823	217730
Charges sociales	69980	79641
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1298	1027
Dotations aux provisions	34483	9044
Reports en fonds dédiés	36618	
Autres charges	15018	
Aides financières		
Autres charges		61085
Total II	466352	480990
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	2753	2801
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	414	1271
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	414	1271
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	414	1271
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	3167	4073
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		32
Total V	6	32
CHARGES EXCEPTIONNELLES	566	1234
Sur opérations de gestion	566	1234
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-560	-1202
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	469525	485095
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	466918	482224
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	2607	2871
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	27373	
Prestations en nature	1020	
Bénévolat	34992	
TOTAL	63385	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	27373	
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	1020	
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	34992	
TOTAL	63385	

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	16
Informations générales complémentaires	17
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	19
Etat des amortissements	20
Tableau de variation des fonds propres	21
Tableau de variation des fonds dédiés	22
Etat des provisions	24
Etat des échéances des créances et des dettes	25
Frais d'établissement	26
Evaluation des créances et des dettes	26
Produits à recevoir	27
Charges à payer	28
Charges et produits constatés d'avance	29
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	31
Valorisation des contributions volontaires	31
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	33

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

DESCRIPTIF DE L'ASSOCIATION

ARAP Rubis est une association de bienfaisance, loi 1901, d'action de santé communautaire en milieu prostitutionnel sur le département du Gard, et l'ancienne région Languedoc-Roussillon, France.

L'association a pour objet : la prévention IST - VIH - Toxicomanie, la réduction des risques, l'accès aux soins, l'accès aux droits fondamentaux, la formation, l'hébergement, le soutien, en direction des travailleurs du sexe.

Le soutien et la protection des victimes de trafic des êtres humains. Le soutien à la parentalité, l'accueil en direction des enfants et des parents. L'information, la formation des professionnels, des futurs professionnels et des jeunes sur le domaine médico-social et la prostitution.

L'association organise un accueil de qualité permettant, si la situation l'impose, la mise en place de solutions d'urgence avant la programmation d'un plan à moyen et long terme. Cet accompagnement médico-social se fait en coordination avec les partenaires institutionnels et associatifs pour favoriser l'accès au droit commun.

L'association développe des projets innovants et des actions communautaires à caractère médico-social dans le respect du droit des enfants, des femmes et des hommes. Elle oeuvre pour la professionnalisation des différents intervenants afin d'améliorer la prise en charge globale des personnes et la rendre efficace. De même, elle travaille dans un esprit fédératif et vise à se rallier aux associations ayant les mêmes objectifs au niveau national, européen et international.

=====

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 343 360.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 469 105.21Euros et dégageant un excédent de 2 607.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif suivant la durée de vie prévue :

- Logiciel : 18 mois
- Matériel : 4 ans
- Matériel et mobilier de bureau : de 3 à 5 ans
- Agencements et aménagements : de 4 à 10 ans.

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en fonds propres ; elles font l'objet d'une reprise annuelle au compte de résultat selon le même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Cette position est justifiée par le soutien important des collectivités dans le financement de nos activités et par l'incertitude sur la nécessité d'un renouvellement complet des biens à l'identique.

Le règlement ANC 2018-06 n'apporte aucune indication sur la comptabilisation des subventions d'investissement. Le seul traitement possible est désormais celui prévu par le PCG (ANC 2014-03), à savoir :

- Soit une comptabilisation en compte 13 et un lissage au rythme des amortissements des biens ainsi financés,
- Soit une inscription immédiate en résultat.

La suppression du traitement spécifique antérieur prévu pour les subventions finançant des biens renouvelables par l'association (classement en fonds propres, compte 1026 ou 1036) entraîne un changement de méthode comptable, avec impact rétrospectif.

Fonds dédiés

Le règlement CRC 1999-01 avait introduit ce mécanisme comptable permettant d'enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Un double critère était en jeu : affectation par le financeur et projet défini.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ce second aspect n'était pas explicité par le règlement et a donné lieu à des interprétations plus ou moins audacieuses, dont le degré a pu parfois être guidé par le niveau de résultat de l'exercice.

Le règlement ANC 2018-06 conserve ce mécanisme comptable particulier et les conditions d'affectation par le financeur et de projet défini.

Des précisions sont apportées cette fois sur cette dernière notion (IR2, art. 132-1 du règlement) : « Le projet défini répond aux deux conditions suivantes :

- Participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité
- Etre clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables. »

Après une analyse précise de chaque projet concerné (convention, appel, etc.) et des fonds dédiés afférents, les sommes figurant dans les comptes 19. mais qui ne répondent plus à la définition de fonds dédiés, sont à reclasser dans le compte de « Report à nouveau ».

Cette situation se retrouvera en pratique davantage a priori avec des dons et libéralités qu'avec des subventions.

L'impact n'est pas neutre, pour deux aspects aux moins :

- Pour l'exercice 2020 (et suivants le cas échéant), les charges enregistrées pour des projets ayant fait l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés au 31 décembre 2019 et qui n'en sont plus au 1er janvier 2020, ne verront aucune reprise en produits (comptes 789.) venir les compenser. Le résultat comptable de l'exercice en sera dégradé (même si, in fine, l'impact est neutre sur les fonds propres au global)
- Même si l'affectation n'est pas remise en cause, les ressources pour le projet initialement défini (selon les critères du CRC 1999-01) ne seront plus inscrites dans le compte de résultat, mais auront été reclassées dans un compte « Report à nouveau ». Pour respecter la volonté du financeur d'origine (donateur, etc.), il conviendra d'effectuer un suivi précis de ces « ex- » fonds dédiés et de leur utilisation.

Permanence des méthodes

IMPACT CHANGEMENT DE METHODE

=====

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

La méthode de présentation des comptes annuels de l'exercice 2020 a été modifiée par rapport à l'exercice précédent, suite à l'application du règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable. Les comptes 2019 y sont

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

présentés selon le règlement CRC 99-02.

Elle entraîne les changements suivants :

- Suppression du traitement comptable spécifique du règlement CRC 99-02 pour les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association. Il s'agit d'un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif et imputation de l'impact en Report à nouveau.
- Les utilisations ou reports de fonds dédiés sont désormais présentés, au niveau du compte de résultat, dans les charges et produits d'exploitation sous les rubriques « Report en fonds dédiés » et « Utilisation des fonds dédiés »
- Les subventions privées (contributions financières) ont été réaffectées directement dans un compte 755000, comme indiqué dans le nouveau règlement »

MENTIONS SUR LE COVID-19

=====

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes annuels de l'association, clos au 31 décembre 2020 et n'a donc pas remis en cause la poursuite de son exploitation.

nous notons cependant l'obtention de chômage partiel pour un montant total de 26 954€, mais intégralement provisionné dans les comptes en provision pour risque, pour effet d'aubaine. L'association constate que le prolongement de la crise sanitaire a un impact sur son activité depuis le 1er Janvier 2021, sans toutefois que celle-ci soit mesurable et remette en cause la continuité d'exploitation.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	11 138		2 045
Matériel de transport	42 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 452		1 818
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	60 590		3 863
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	3 095		
TOTAL	3 095		
TOTAL GENERAL	63 685		3 863

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers				13 183	13 183
Matériel de transport				42 000	42 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				9 270	9 270
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL				64 453	64 453
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				3 095	3 095
TOTAL				3 095	3 095
TOTAL GENERAL				67 548	67 548

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers		11 077	134		11 211
Matériel de transport		42 000			42 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 373	1 164		6 537
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	58 450	1 298		59 748
	TOTAL GENERAL	58 450	1 298		59 748

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	134				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	1 164				
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	1 298			
	TOTAL GENERAL	1 298			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	42 000			42 000	
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	77 262		2 871		80 133
Report à nouveau			42 000		42 000
Excédent ou déficit de l'exercice	2 871		2 607	2 871	2 607
Situation nette	122 133		47 478	44 871	124 740
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL I	122 133		47 478	44 871	124 740

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06: Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après:

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORT	UTILISATIONS		TRANSFERT	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés*
Subventions d'exploitation	59598	32617	32360	0	0	0	59855
DDCS INTEGRATION / INSER	1614	2370	1614				2370
LAPE / VILLE NIMES	2000	4000	2000				4000
DRDFE / DDCS / OBJ	46294	12823	19056				40061
FIPD	2236	6000	2236				6000
HEALTHCARE	3000	0	3000				0
VILLE DE NIMES / SANTEV	2414	4124	2414				4124
LGBT	0	300	0				300
CD / SANTE SOCIAL / SANTE	2040	3000	2040				3000
Ressources liées à la générosité du public	0	4000	0	0	0	0	4000
SOLIDARITE SIDA	0	4000	0				4000
TOTAL	59598	36617	32360	0	0	0	63855

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	27 270	7 529			34 800
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		26 954			26 954
TOTAL	27 270	34 483			61 753
TOTAL GENERAL	27 270	34 483			61 753
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		34 483			
financières					
exceptionnelles					

Le chômage partiel reçu au cours de l'année 2020 pour un montant total de 26 954 € a été provisionné pour risques et charges en cas de demande de remboursement de l'ETAT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 095	3 095	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	312	312	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	100 004	100 004	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 391	2 391	
Charges constatées d'avance	667	667	
TOTAL	106 469	106 469	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 228	22 228		
Personnel et comptes rattachés	22 743	22 743		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 978	30 978		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	4 363	4 363		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	12 700	12 700		
TOTAL	93 012	93 012		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Frais d'établissement

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	1 0 0 0 0 4
Autres immobilisations financières	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	1 0 0 0 0 4
Total	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 939
Dettes fiscales et sociales	26 206
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	31 145

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 6 7
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	6 6 7
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	12 7 0 0
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	12 7 0 0

Les produits constatés d'avance enregistrés au 31 décembre 2020 correspondent à la subvention suivante, obtenue sur l'exercice, pour des projets et actions non encore exécutés :

- Subvention SOLIDARITE SIDA 2020 : 12 700 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Rémunération des dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants salariés et bénévoles sont la présidente, la vice-présidente et la trésorière, qui exercent leur mandat à titre bénévole au sein du Conseil d'Administration de l'association. Par conséquent, il n'y a aucune rémunération à mentionner.

Valorisation des contributions volontaires

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les contributions en nature allouées n'ont pas été comptabilisées en charges et produits mais ont été valorisées et sont mentionnées au pied du compte de résultat.

Prestations en nature :

- Stationnement du camping car (Ville de Nîmes) : 1 020 €

Dons en nature :

- Solidarité Sida 2020 : 3 500 €
- DDSC du Gard: 17 220 €
- Matériel de prévention : 5 654 €
- Complément alimentaire : 999 €

Heures de bénévolat :

évaluation des heures consacrées par les bénévoles, y compris les membres du Conseil d'Administration, au cours de l'exercice 2020, a conduit à une estimation totale de 2 916 heures.

Si l'on retient un taux horaire de 12 Euros, le bénévolat représente ainsi un apport en nature de 34 992 € mentionné au pied du compte de résultat.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

Engagement en matière de pensions et retraites

L'évaluation des IDR au 31 décembre 2020 a été réalisée selon les hypothèses suivantes:

- Départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'augmentation réelle des salaires entre 1.08 % et 1.50 %, inflation incluse
- Taux d'actualisation avant inflation : 3 %
- Taux de turnover : moyen